

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

009-210900502-DE_2026_011-DE

A G E D I

DEPARTEMENT

DE L'ARIÈGE

DE_2026_011

République française

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 17/03/2026

Le vingt mars deux mille vingt-six le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGÉ

Présents : Josiane BERGÉ, Stéphane FABRY, Sandrine ESTÈBE, Thierry DA FURRIELA, Laurent MARSEILLE, Élisabeth COSTEDOAT, Mickaële REIS, Laure BRESSAND LÉON, Émilie PITARQUE, Aubry PINATON

Représentés : Christophe BAUZOU représenté par Mickaële REIS

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Aubry PINATON

Objet : Délégués au SIVE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de délégués au sein du SIVE de Rieux-de-Pelleport, Bénagues, Artix et Saint Bauzeil

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De désigner :

PITARQUE Émilie et COSTEDOAT Élisabeth (titulaires)

REIS Mickaële et BRESSAND-LÉON Laure (suppléants)

Les délégués rendront compte au conseil municipal, en séance, des actions et décisions prises dans le cadre de leurs missions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire

Josiane BERGÉ

Secrétaire de séance

Aubry PINATON

